

Quelle famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

Insalubre, trop cher, trop petit? Le logement et les familles au Québec, un portrait statistique à partir de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018.

Un logement représente bien plus qu'un toit sur la tête pour les familles. Il est au cœur de la vie familiale puisqu'il est le premier milieu de soins, d'éducation et de socialisation des enfants.

La qualité de vie familiale dépend beaucoup des conditions de logement. Elle peut notamment être enrichie lorsque les familles façonnent leur espace de vie à leur image et créent un sentiment d'appartenance à leur logement en y affichant leurs couleurs (Conseil de la famille et de l'enfance, 2005). À l'inverse, le bien-être et la santé des familles sont susceptibles de se détériorer dès que le logement devient inabordable, bruyant, insalubre ou surpeuplé.

De mauvaises conditions de logement ont des effets particulièrement importants sur les enfants, puisqu'elles agissent négativement sur leur développement, leur apprentissage et leur réussite éducative, notamment (Clair, 2019 ; Leventhal et Newman, 2010 ; OCDE, 2011 ; Singh et collab., 2010 ; Taylor et Edwards, 2012). Une offre de logement trop limitée ou des logements trop petits peuvent également freiner la formation ou l'agrandissement des familles (Mulder, 2006).

Compte tenu de leur incidence sur la qualité de vie et le bien-être des familles, les conditions de logement font l'objet de préoccupations

Table des matières

Introduction	1
Conditions générales, problèmes liés au logement et satisfaction	5
Au-delà du logement : besoins en services et problèmes liés au quartier	12
En résumé	15
Bibliographie	15
Notions, définitions et particularités des données	17

récurrentes depuis plusieurs décennies, que ces dernières soient d'ordre social, médiatique, politique ou de santé publique. Récemment, au Québec, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) évoquait la nécessité pour les familles de pouvoir bénéficier d'un logement décent afin d'améliorer le bien-être et la sécurité des enfants (CSDEPJ, 2021). Par ailleurs, l'actualité met périodiquement à l'avant-plan la question du logement sous l'angle de la salubrité, mais également sous celui de l'accessibilité à des logements de taille adéquate pour les familles, de l'accessibilité financière ou du surpeuplement (Conseil de la famille et de l'enfance, 2005 ; Direction régionale de santé publique, 2015 ; Germain, 2015 ; Jenson, 2008). La pénurie de logements abordables, notamment dans la région montréalaise, témoigne par exemple de ce fait (Ducas 2021 ; Goudreault, 2021). Pour répondre à certaines de ces préoccupations, des actions publiques ont d'ailleurs été mises en œuvre au cours des dernières années, afin d'améliorer la situation du logement (pour plus de détails, voir l'encadré « Programmes et mesures d'aide au logement »).



L'intérêt pour la question du logement s'est également traduit par la réalisation d'études mettant en lumière des particularités et des difficultés des familles à cet égard. Celles réalisées à l'échelle québécoise remontent toutefois, dans la majorité des cas, à plusieurs années. Ces études ont notamment montré que les familles ont, dans l'ensemble, un haut taux de propriété (Hou, 2010). En 2016, 61 % des ménages québécois étaient propriétaires de leur logement tandis que cette proportion était de 69 % parmi les familles avec enfants mineurs (0 à 17 ans)¹. Les familles immigrantes, monoparentales et les jeunes parents sont toutefois plus désavantagés dans leur accession à la propriété ou à un logement décent en raison, dans de nombreux cas, de plus faibles ressources financières les pénalisant dans leur recherche (Fleury et collab., 2016 ; Goyer, 2021 ; Pelletier, 2012). Ainsi en 2016, 29 % des parents seuls consacraient une part trop élevée de leur revenu à leur logement, comparativement à 9 % des couples avec enfants². De plus, en 2016, les familles monoparentales étaient six fois plus susceptibles d'avoir des problèmes importants de logement que les couples avec enfants (17 % c. 3 %) (Statistique Canada, 2020).

À partir des données les plus récentes, ce numéro du bulletin *Quelle famille ?* présente un ensemble de statistiques actualisées sur les conditions de logement des familles au Québec. Il s'appuie notamment sur les données de l'*Enquête canadienne sur le logement* de 2018 (ECL 2018) réalisée par Statistique Canada (pour plus de détails, voir l'encadré « Précisions méthodologiques »). Le lecteur trouvera dans le présent bulletin un portrait multiple des conditions de logement des familles comptant des enfants mineurs³, qui prend en compte plusieurs dimensions.

Les conditions de logement seront d'abord abordées sous l'angle de leurs caractéristiques générales, par exemple le fait pour les familles d'être propriétaires plutôt que locataires ou de résider dans une maison plutôt que dans

un appartement. L'état général du logement des familles, mesuré par la nécessité ou non de réparations majeures, le degré d'accessibilité financière des familles, de même que la taille suffisante du logement, feront également partie des conditions générales de logement présentées. Les problèmes de salubrité, tels que la présence de moisissures et les infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles, ainsi que la satisfaction des familles au regard de plusieurs dimensions clés de leur logement seront également examinés.

Apprécier les conditions de logement nécessite par ailleurs d'examiner les caractéristiques environnementales plus larges des espaces dans lesquels ils se trouvent. En effet, le lieu de résidence détermine l'environnement et l'accès aux services de proximité qui, à leur tour, se répercutent sur le bien-être des familles et le développement des enfants. Ce bulletin se penchera sur ces éléments sous l'angle des enjeux liés au quartier dans lequel vivent les familles, et en fonction de la façon dont ces dernières se préoccupent de ces enjeux. Le lecteur en apprendra davantage sur les besoins des familles en matière de services de proximité de même que sur leur niveau de satisfaction par rapport à ceux-ci. En effet, les familles qui achètent ou louent un logement se soucient en général d'éléments allant bien au-delà de ses quatre murs : elles se préoccupent de l'intimité du logement, de la sécurité du quartier, du voisinage, des relations sociales, du prestige du quartier, des équipements et des services collectifs, de l'accès au travail et de la qualité de l'environnement (OCDE, 2011).

Certains des indicateurs présentés dans ce bulletin font l'objet d'une ventilation selon le type de famille, et ce, pour permettre l'observation de différences notables à cet égard. Lorsque cela est pertinent, nous présentons plutôt un portrait comparatif des différentes caractéristiques et conditions de logement observées chez les familles par rapport à celles des autres ménages.

Le portrait des conditions de logement des familles à partir des données de l'ECL 2018 est basé sur la définition de la famille de recensement de Statistique Canada. Cette dernière repose sur la notion de coresidence, c'est-à-dire sur les liens entre les personnes résidant au sein d'un même ménage. Les données utilisées se rapportent toujours aux familles comprenant au moins un enfant âgé entre 0 et 17 ans à la maison, qu'elles comptent des enfants d'âge majeur ou non. Ainsi, les types de familles à l'étude regroupent d'abord les familles biparentales, c'est-à-dire les couples résidant avec au moins un enfant mineur, que les conjoints soient mariés ou en union libre, de sexe opposé ou de même sexe, et que les enfants soient ceux du couple ou de l'un ou de l'autre des conjoints. Sont également à l'étude les familles monoparentales, c'est-à-dire des parents seuls résidant avec au moins un enfant mineur. Enfin, on distingue les familles comptant au moins une personne additionnelle dans le ménage, qu'elles soient biparentales ou monoparentales, les familles partageant leur logement avec d'autres personnes étant souvent le reflet de stratégies de logement particulières. Par exemple, le choix de résider avec d'autres membres de la famille élargie pour réduire les coûts de loyer est une stratégie de logement.

1 Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau G8 de la commande spéciale CO-1972.

2 Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau G8 de la commande spéciale CO-1972.

3. L'ensemble des notions et des définitions relatives aux familles et aux ménages utilisées dans ce bulletin figurent en fin de document.

Précisions méthodologiques

Les statistiques contenues dans ce numéro sont des résultats tirés de l'ECL 2018. Cette enquête populationnelle permet de recueillir de l'information sur les conditions de logement des ménages tous les deux ans, et ce, jusqu'en 2028. L'édition 2018 de l'enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des logements privés⁴ des dix provinces et des trois territoires du Canada. Plus de 60 000 personnes âgées de 15 ans et plus connaissant le mieux la situation de logement du ménage ont été interrogées. L'échantillon québécois comptait près de 8 800 ménages privés. Environ 1 600 de ces ménages comptaient au moins un enfant mineur et formaient une famille au sens des analyses menées dans le présent bulletin. L'échantillon de familles avec enfants mineurs représente environ 815 000 familles au Québec. De ce nombre, 77 % sont des familles biparentales, 12 % des familles monoparentales⁵ et 10 % des familles comptant au moins une personne additionnelle dans le ménage.

Il est à noter que les autres ménages (sans enfant mineur) de l'échantillon québécois sont également inclus dans certaines analyses à des fins de comparaison.

Dans toute enquête populationnelle, les estimations statistiques produites comportent des erreurs dues à l'échantillonnage, puisque l'on enquête seulement sur une partie de la population visée au lieu d'effectuer un recensement. Ces erreurs d'échantillonnage peuvent avoir des répercussions sur la précision des estimations statistiques produites. Il est donc nécessaire de mesurer cette dernière pour chaque estimation statistique et d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats inférés à la population visée. Tous les résultats décrits dans le présent bulletin ont ainsi fait l'objet de tests statistiques. Le logiciel d'analyse statistique STATA a été utilisé. Ce dernier permet de faciliter l'utilisation des bases de données et de mener une grande variété d'analyses statistiques.

Le coefficient de variation (CV) a été retenu dans le présent bulletin comme mesure relative de la précision⁶. Les estimations dont le coefficient de variation est inférieur ou égal à 15 % sont jugées suffisamment précises pour être présentées dans le présent bulletin sans ajout d'indication.

En ce qui a trait aux analyses statistiques bivariées, dont les résultats sont illustrés tout au long du présent bulletin dans les tableaux et les figures, elles ont toutes fait l'objet de tests ayant pour but de mesurer la relation ou l'association entre deux variables, par exemple entre le type de famille et la taille insuffisante du logement. Le test de khi-deux est un test de signification statistique permettant de déterminer si l'association découverte entre deux variables à partir de données d'échantillon se retrouve également dans la population de laquelle provient l'échantillon.

Toujours concernant la présentation des résultats dans les tableaux et les figures, il est à noter que des lettres ont été ajoutées en exposant (a, b, c, etc.) aux statistiques afin d'indiquer quelles sont les paires de catégories d'une variable de croisement pour lesquelles il existe une différence significative au seuil de 5 %. Ainsi, une même lettre signale un écart statistiquement significatif entre les valeurs des deux catégories.

Toutes les estimations statistiques effectuées ont été pondérées à l'aide des poids appropriés fournis par Statistique Canada.



4. Pour la définition de logement, voir les notions, définitions et particularités des données présentées en fin de bulletin.

5. Les pères et les mères monoparentaux sont regroupés dans la même catégorie en raison des faibles effectifs de pères seuls.

6. Le lecteur intéressé à en savoir plus sur les mesures d'erreur d'échantillonnage telles que le coefficient de variation pourra consulter le document de vulgarisation « Les statistiques. Le pouvoir des données ! » (Statistique Canada, 2021, section 3.5.2).

Programmes et mesures d'aide au logement

Au Québec, une série d'interventions publiques ont été mises en œuvre au cours des dernières années, principalement dans le but d'apporter un soutien financier pour le logement ou de fournir directement ou indirectement un logement à coût abordable. Celles-ci visent principalement les ménages à faible revenu. Les familles ayant des enfants sont admissibles aux allocations et programmes de soutien en matière de logement.

- Le programme Allocation-logement aide financièrement les ménages qui consacrent une part trop élevée de leur revenu au logement. Cette aide peut aller jusqu'à 80 \$ par mois. Au fédéral, l'Allocation canadienne d'aide au logement a la même fonction. Cette aide peut aller jusqu'à 2 500 \$ par année (Observatoire des tout-petits, 2021).
- Le programme Habitations à loyer modique (HLM) permet aux ménages à faible revenu de résider dans des habitations construites par le gouvernement. Le loyer est égal à 25 % du revenu du ménage, chauffage et eau chaude compris. Annuellement, environ 45 % de ces logements sont assignés aux familles.
- Le programme Supplément au loyer assiste les ménages n'ayant pas accès aux HLM. Vivant dans des logements privés, ces ménages déboursent le même montant que s'ils habitaient dans des habitations à loyer modique (Gouvernement du Québec, 2016).
- Le programme AccèsLogis Québec favorise la construction de logements sociaux et communautaires pour des ménages à revenu faible ou modeste.
- Au fédéral, une stratégie nationale sur le logement a été mise en place en 2017. Elle vise à créer 100 000 nouveaux logements et à rénover plus de 300 000 logements communautaires d'ici 2030, afin que tous les Canadiens habitent dans un logement abordable (Observatoire des tout-petits, 2021).

Il existe également des programmes promouvant l'accès à la propriété, particulièrement auprès des premiers acheteurs, qu'il s'agisse de familles ou non. Par exemple, un crédit d'impôt allant jusqu'à 750 \$ est offert pour les premiers acheteurs par le gouvernement du Québec (Revenu Québec, s. d.). Certaines municipalités, comme Montréal et Québec, ont des programmes d'accès à la propriété afin d'attirer les familles (Ville de Montréal, s. d. ; Ville de Québec, s. d.).



Conditions générales, problèmes liés au logement et satisfaction

Les familles sont en majorité propriétaires d'une maison

L'une des caractéristiques fondamentales du logement a trait à la propriété. Des études antérieures ont démontré plusieurs avantages à être propriétaire de son logement, par exemple le fait d'avoir une certaine autonomie et un sentiment de contrôle sur ses conditions de logement (OCDE, 2011 ; Taylor et Edwards, 2012). Les familles propriétaires ont tendance à rester plus longtemps dans leur logement, ce qui procure également une stabilité résidentielle à l'enfant. De nombreuses études ont conclu que la stabilité résidentielle contribuait au développement cognitif de l'enfant ainsi qu'à son inclusion sociale, entre autres (Conseil de la famille et de l'enfance, 2005).

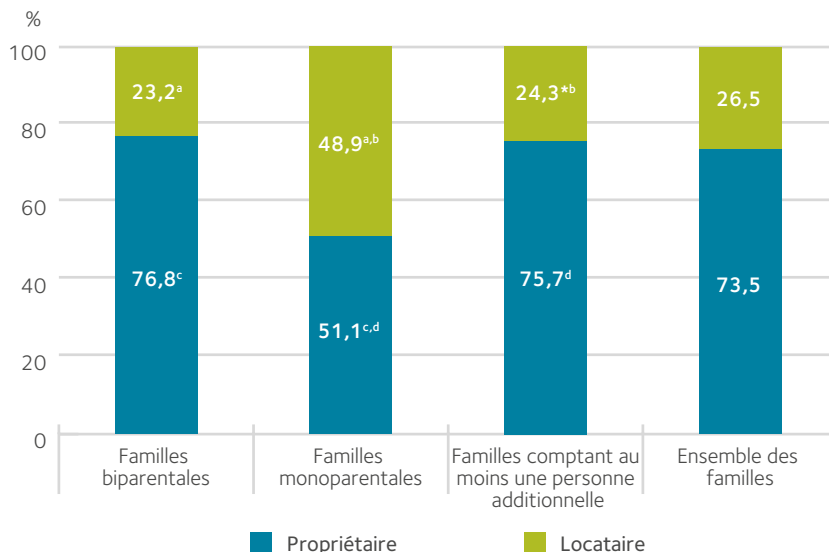
De plus, accéder à la propriété est souvent associé à un niveau de qualité supérieure des logements, comparativement à ceux qui sont loués. Ce niveau de qualité va souvent de pair avec des avantages, notamment sur le plan de la sécurité et de la salubrité.

L'examen des données sur le mode d'occupation du logement des familles indique que près de trois familles sur quatre (74 %) sont propriétaires de leur logement en 2018 (figure 1). La comparaison selon le type de famille montre que les familles monoparentales sont nettement moins nombreuses, toutes proportions gardées, à être propriétaires que les familles biparentales et les familles comptant au moins une personne additionnelle dans le ménage. En effet, environ une famille monoparentale sur deux (51 %) est propriétaire, comparativement à 77 % des familles biparentales et 76 % de celles comptant au moins une personne additionnelle dans le ménage. Ainsi, les familles monoparentales sont plus susceptibles de louer un logement que les autres types de familles.

Quant aux ménages sans enfant mineur, 60 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement (données non présentées). Les ménages avec enfants sont donc plus fréquemment propriétaires que ceux sans enfant. Cet écart a également été observé dans des études antérieures qui confirment le rôle déterminant de la présence d'enfants dans l'accession à la propriété au Canada (Fleury et collab., 2016 ; Hou, 2010).

Par ailleurs, l'observation combinée du mode d'occupation (propriétaire ou locataire) et du type de logement (maison ou appartement) permet de voir que le fait de vivre dans une maison passe presque exclusivement par l'accession à la propriété. En effet, 95 % des familles habitant dans une maison sont également propriétaires (données non présentées).

Figure 1 Répartition (en %) des familles, selon le type de famille et le mode d'occupation, Québec, 2018

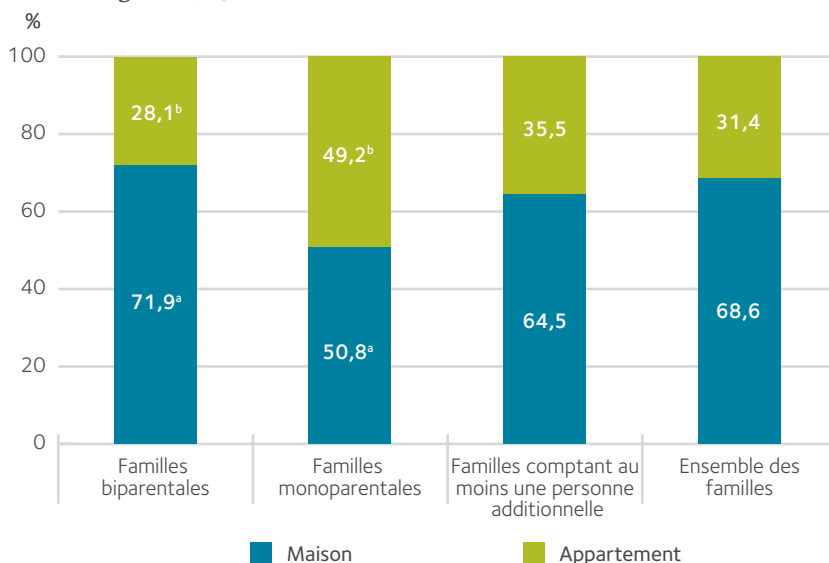


Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

Figure 2 Répartition (en %) des familles, selon le type de famille et le type de logement, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

Habiter dans une maison peut s'avérer avantageux puisque cela permet souvent l'accès à une cour ainsi qu'à plus d'espace intérieur.

La figure 2 présente la répartition des familles selon leur type et selon le type de logement en 2018. On remarque d'emblée que la grande majorité (69 %) des familles vivent dans une

maison plutôt qu'en appartement. Par ailleurs, les familles monoparentales habitent moins fréquemment une maison : 51 % d'entre elles vivent dans une maison comparativement à 72 % des familles biparentales. Enfin, environ les deux tiers (65 %) des familles qui résident avec au moins une personne additionnelle habitent dans une maison.

Plus d'une famille sur vingt réside dans un logement nécessitant des réparations majeures

L'état général adéquat d'un logement peut être caractérisé par la nécessité (ou non) d'y effectuer des réparations majeures. Des dommages importants à la structure (murs, planchers, plafonds) ou aux systèmes majeurs de fonctionnement (plomberie, chauffage, installation électrique) du logement sont susceptibles de nuire à la qualité de vie des familles. Par exemple, l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* a démontré que les enfants canadiens vivant dans un logement en mauvais état étaient plus exposés à des risques de blessures, à une mauvaise qualité de l'air et au plomb (Waterston et collab., 2015).

La **figure 3** indique que 7 % des familles résident dans un logement nécessitant des réparations majeures. Ce résultat s'apparente à celui rapporté par l'Observatoire des tout-petits (2021) concernant les familles comptant au moins un enfant de 0 à 5 ans en 2016 (7,9 %).

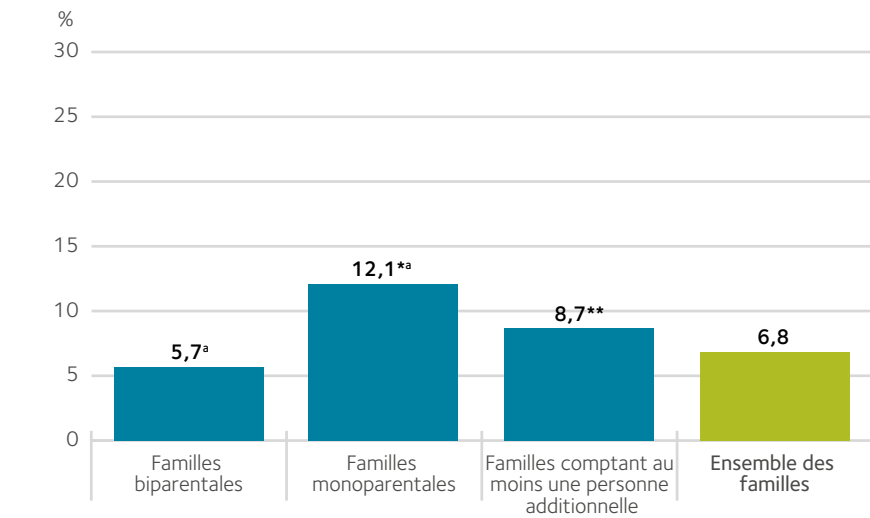
Un écart marqué est par ailleurs observé à l'égard de la nécessité de réparations majeures dans les logements entre les familles biparentales et les familles monoparentales. En effet, environ une famille monoparentale sur huit (12 %) habite dans un logement nécessitant des réparations majeures, une situation deux fois moins répandue chez les familles biparentales (6 %).

Une famille monoparentale sur cinq consacre une part trop élevée de son revenu à son logement

L'accès à des logements abordables est essentiel pour le bien-être des familles. Des coûts de logement trop élevés peuvent entraîner des privations matérielles ou même de l'insécurité alimentaire lorsqu'une trop grande proportion du budget familial est allouée à l'habitation. Les difficultés économiques liées au logement peuvent également causer, chez les membres des familles, des problèmes de santé mentale tels que le stress et la dépression (Singh et collab., 2010 ; Taylor et Edwards, 2012).

L'*Enquête canadienne sur le logement* de 2018 mesure l'accessibilité financière à partir de l'indicateur du taux d'effort, produit en calculant le rapport des frais de logement au revenu du ménage avant impôt. Pour les locataires, les frais de logement comprennent le loyer et les frais d'électricité, de chauffage, d'eau et d'autres services municipaux. En ce qui concerne les propriétaires, on inclut également les paiements hypothécaires, l'impôt foncier, les frais de condominium et d'autres services municipaux, s'il y a lieu.

Figure 3 Répartition (en %) des familles dont le logement nécessite des réparations majeures, selon le type de famille, Québec, 2018



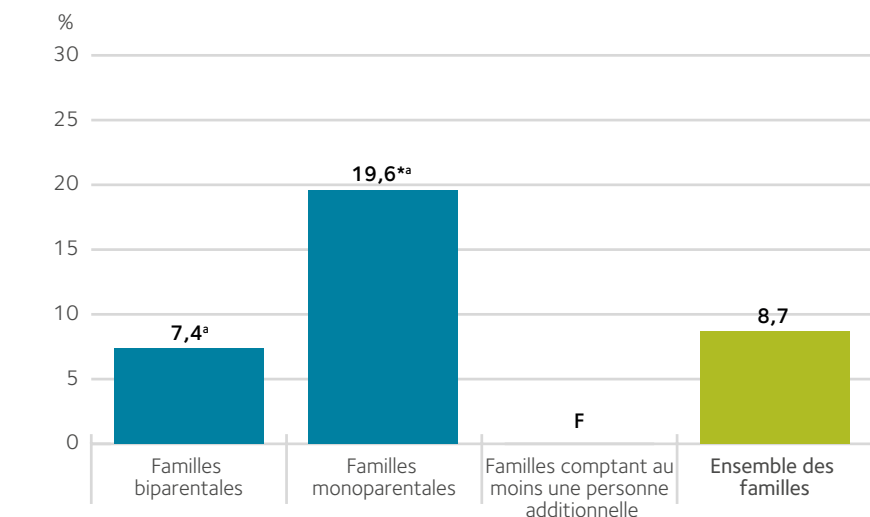
Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

** Coefficient de variable supérieur à 33 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

Figure 4 Répartition (en %) des familles consacrant une part élevée de leur revenu au logement, selon le type de famille, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

F : Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

On estime qu'un logement est non abordable si un ménage y consacre des frais équivalant à 30 % ou plus de son revenu total avant impôt. On peut considérer que les ménages qui dépassent ce seuil n'ont pas les revenus résiduels suffisants pour faire face à leurs autres besoins essentiels (Statistique Canada, 2017). Toutefois, un taux d'effort élevé n'est pas nécessairement gage d'un logement de meilleure qualité, surtout dans le cas des ménages

et des familles à faible revenu (Conseil de la famille et de l'enfance, 2005).

La **figure 4** indique qu'un peu plus d'une famille sur douze (9 %) est concernée par un problème d'accessibilité financière au logement. On observe également que la proportion de familles consacrant 30 % ou plus de leur revenu pour se loger est presque trois fois plus élevée chez les familles monoparentales (20 %) que chez les familles biparentales (7 %).

Cet écart s'explique en grande partie par la possibilité de deux revenus, chez les familles biparentales, ce qui amoindrit la part du revenu familial consacrée aux dépenses de logement (pour plus de détails sur les difficultés économiques des familles, voir l'encadré « Difficultés économiques »).

Bien qu'il soit un bon indicateur de bien-être en matière de logement, l'indicateur du taux d'effort employé a une limite : il n'est pas adapté aux ménages qui ont de plus hauts revenus. Ceux-ci peuvent en effet se permettre de consacrer une plus grande proportion de leur revenu au logement sans pour autant souffrir

de privation matérielle (OCDE, 2011). Cette limite est prise en compte lorsqu'on calcule les besoins impérieux en matière de logement, un indicateur dont les résultats concernant les familles seront présentés plus loin.

Difficultés économiques

L'*Enquête canadienne sur le logement* de 2018 permet de cerner certaines difficultés économiques auxquelles sont confrontées les familles en lien avec le logement, outre le taux d'effort. C'est le cas des retards ou des omissions de paiement de loyer ou d'hypothèque au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête, de même que des difficultés économiques survenues en raison d'une augmentation de loyer ou de paiements hypothécaires plus élevés. Le **tableau 1** permet d'abord de constater que près d'une famille sur huit (12 %) a éprouvé, pendant la période visée, des difficultés financières importantes en raison de l'augmentation des loyers ou de paiements hypothécaires plus élevés. Par ailleurs, 7 % de l'ensemble des familles ont omis d'effectuer ou ont retardé un paiement hypothécaire ou de loyer.

Tableau 1 Répartition (en %) des ménages privés qui ont éprouvé certaines difficultés économiques selon le type de famille et la présence d'enfants mineurs, Québec, 2018

	TYPES DE FAMILLES				MÉNAGES PRIVÉS	
	Familles biparentales	Familles mono-parentales	Familles comptant au moins une personne additionnelle	Ensemble des familles	Ménages sans enfant mineur	Ensemble des ménages
Difficultés économiques	%				%	
Difficultés en raison d'une augmentation de loyer/hypothèque ¹	11,7	11,8*	15,5*	12,1 ^c	7,6 ^c	8,6
Retard dans le loyer/hypothèque	6,1 ^a	12,4 ^a	10,1*	7,3 ^c	4,5 ^c	5,1
Difficulté à répondre à ses besoins de base	21,0 ^a	38,6 ^{a,b}	16,0 ^{*b}	22,7 ^c	16,4 ^c	17,8
A demandé de l'aide à la famille ou à des amis	13,9 ^a	24,3 ^a	12,5*	15,1 ^c	9,4 ^c	10,7
S'est endetté ou a vendu un bien	12,4 ^a	24,2 ^a	13,6*	14,0 ^c	7,5 ^c	8,9
A fait appel à un organisme de bienfaisance ²	3,5 ^{*a}	16,2 ^{*a}	5,6 ^{**}	5,3	3,9	4,2

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

** Coefficient de variable supérieur à 33 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Note : Pour une variable de difficulté économique donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

1. Le test global du khi-deux entre la variable « Difficultés en raison d'une augmentation de loyer/hypothèque » et le type de famille est non significatif au seuil de 0,05.

2. Le test global du khi-deux entre la variable « Fait appel à un organisme de bienfaisance » et la présence d'enfants mineurs est non significatif au seuil de 0,05.

On constate des différences importantes entre les différents types de familles à l'égard de ces difficultés financières. En effet, les familles monoparentales sont deux fois plus nombreuses, toutes proportions gardées, à avoir des retards ou des omissions de paiements de loyer ou d'hypothèque que les familles biparentales (12 % c. 6 %).

Des informations sur les difficultés économiques générales des familles et les moyens utilisés pour y faire face ont également été recueillies dans l'ECL 2018. Les données révèlent qu'en 2018, près d'une famille sur quatre (23 %) a eu de la difficulté à répondre à ses besoins en matière de transport, de logement, de nourriture, de vêtements et à effectuer d'autres dépenses essentielles. Afin de contrer ces difficultés financières, et pour effectuer des dépenses courantes, une proportion substantielle de familles a demandé de l'aide à la famille ou à des amis (15 %), s'est endettée ou a vendu un bien (14 %), ou a fait appel à un organisme de bienfaisance (5 %).

On note également des écarts importants entre les différents types de familles en ce qui a trait aux difficultés économiques générales des familles et à certains moyens utilisés pour y faire face. Environ 39 % des familles monoparentales ont rapporté avoir eu de la difficulté à répondre à leurs besoins essentiels comparativement à 21 % des familles biparentales et à 16 % des familles comptant des personnes additionnelles. Les familles monoparentales sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les familles biparentales à avoir fait appel à un organisme de bienfaisance (16 % c. 4 %), à avoir demandé de l'aide à la famille ou à des amis (24 % c. 14 %) et à s'être endettées ou à avoir vendu un bien (24 % c. 12 %) pour effectuer des dépenses courantes.

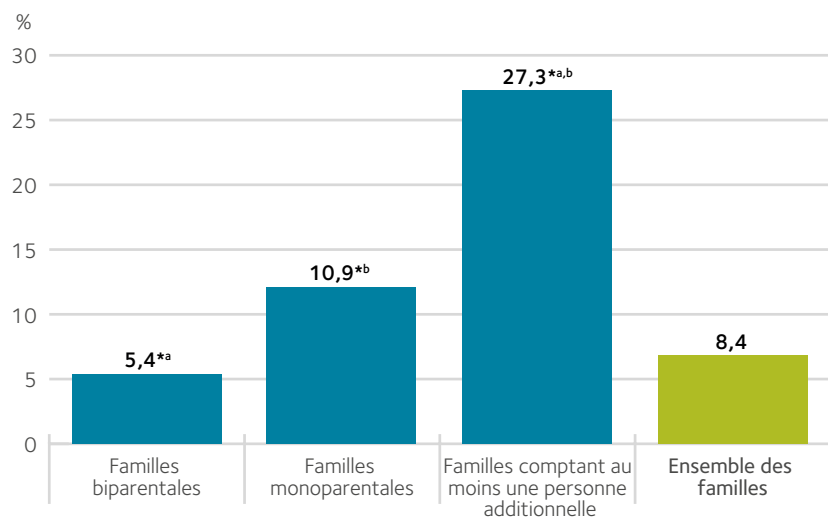
Les familles sont enfin plus fréquemment confrontées à des difficultés économiques liées spécifiquement au logement ou non, que les ménages sans enfant. En effet, les familles sont plus susceptibles que les ménages sans enfant mineur à avoir de la difficulté à répondre à leurs besoins financiers (23 % c. 16 %), à s'endetter ou à vendre un bien pour répondre à leurs besoins essentiels (14 % c. 8 %) et à avoir eu des difficultés en raison d'une augmentation de loyer (12 % v. 8 %).

Plus d'un quart des familles comptant au moins une personne additionnelle vivent dans un logement de taille insuffisante

La taille insuffisante du logement est une mesure souvent utilisée pour évaluer le surpeuplement et le manque d'espace privé pour les ménages et les familles. Des études antérieures ont démontré que le surpeuplement est particulièrement néfaste pour l'apprentissage des enfants (Clair, 2019 ; Taylor et Edwards, 2012). Cette association peut s'expliquer, par exemple, par un manque d'espace pour faire ses devoirs en toute tranquillité. La littérature a aussi démontré des répercussions négatives sur la santé mentale et le bien-être des adultes et des enfants, dont le stress et la faible qualité des interactions entre les parents et les enfants (OCDE, 2011 ; Singh et collab., 2010).

Pour déterminer si le logement est de taille convenable pour le ménage, l'ECL 2018 calcule le rapport entre le nombre de chambres à coucher et le nombre de personnes habitant dans le ménage. On prend également en compte l'âge, le sexe et les relations entre les membres du ménage. Par exemple, un couple de parents sera calculé comme ayant besoin d'une chambre au lieu de deux. Deux enfants d'environ le même âge et du même sexe seront aussi calculés comme ayant besoin d'une seule chambre. La **figure 5** présente la proportion de familles dont le logement est de taille insuffisante ou qualifié surpeuplé. Parmi l'ensemble des familles, 8 % résident dans un logement de taille insuffisante. Cette proportion est moindre que celle dont fait mention l'Observatoire des tout-petits relativement aux familles avec au moins un enfant de 0 à 5 ans (12 %).

Figure 5 Répartition (en %) des familles dont le logement est de taille insuffisante, selon le type de famille, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

Des variations importantes sont par ailleurs observées selon le type de famille. En effet, environ 27 % des familles qui résident avec au moins une autre personne vivent dans un logement jugé trop petit, comparativement à environ 11 % des familles monoparentales et 5 % des familles biparentales. Il y a aussi des variations substantielles à cet égard par rapport aux ménages sans enfant mineur : seulement 0,9 % de ces derniers occupent un logement de taille insuffisante (données non présentées). Ces ménages sont majoritairement constitués de personnes résidant seules ou de couples. On peut donc en conclure que le surpeuplement est un enjeu presque exclusif aux familles avec enfants mineurs.

Les familles monoparentales sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que les familles biparentales

Selon Statistique Canada, une famille ayant des besoins impérieux en matière de logement réside dans une habitation n'étant pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité. Celles-ci concernent la qualité, la taille et l'accessibilité financière. Par exemple, une famille occupe un logement nécessitant des réparations majeures, inabordable ou ayant une taille non convenable parce qu'elle n'a pas le niveau de revenu suffisant pour se permettre de payer les frais d'un logement approprié et adéquat dans sa communauté.

Les données de l'ECL 2018 montrent qu'environ 3 % des familles québécoises ont des besoins impérieux en matière de logement en 2018 (figure 6). Plus précisément, un peu plus d'une famille biparentale sur cent (1,1 %) a de tels besoins, alors que cette proportion est environ quatorze fois plus élevée chez les familles monoparentales (14 %). En revanche, comparés à l'ensemble des familles, les ménages sans enfant mineur sont plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement (9 % c. 3 %; données non présentées). Dans le cas de ces ménages, ce sont surtout les personnes vivant seules et âgées de plus de 65 ans qui éprouvent ce genre de difficultés selon des études antérieures (Direction régionale de santé publique de Montréal, 2015).

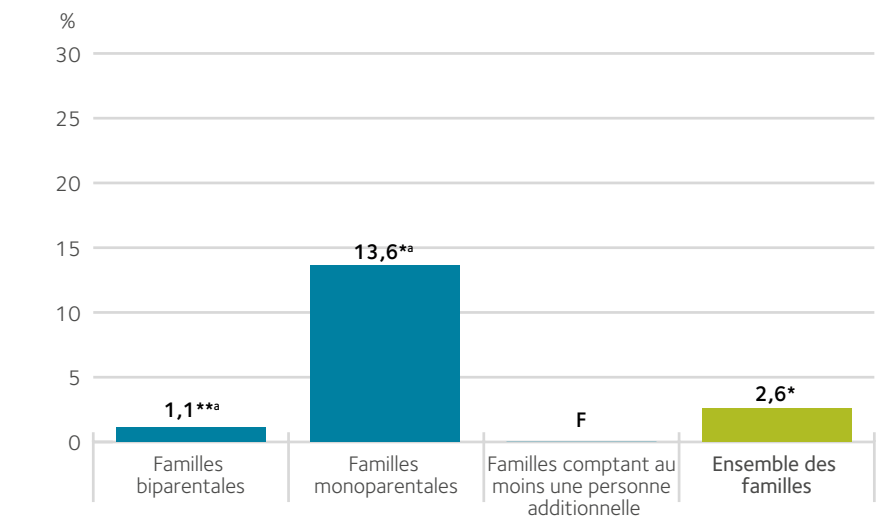
Plus d'une famille sur quatre connaît au moins un problème de salubrité

Les familles ont besoin d'un logement en bon état, exempt de problèmes de salubrité et des problèmes de santé et de sécurité qui peuvent être associés (Direction régionale de santé publique, 2015). Un important corpus de recherche a en effet démontré que la présence de moisissures, d'infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles et la mauvaise qualité de l'air engendrent des conséquences néfastes sur la santé. En effet, ces problèmes de salubrité causent de l'asthme, surtout chez les enfants (Leventhal et Newman, 2010), des infections du système respiratoire et la rhinite allergique, mais aussi des problèmes de santé mentale chez les adultes, notamment l'anxiété et la dépression (Direction régionale de santé publique, 2015; Singh et collab., 2010). Être exposé à de l'eau de mauvaise qualité peut également causer la transmission de maladies telles que la diarrhée et des infections de la peau (Organisation mondiale de la Santé, s. d.). Il va sans dire que l'accès à l'eau potable est un besoin et un droit humain fondamental.

Les données de l'ECL 2018 montrent que la grande majorité des familles vivent dans des logements exempts de problèmes de salubrité. Malgré tout, plus d'une famille sur quatre (27 %) déclare en 2018 connaître au moins un problème de salubrité dans son logement, qu'il s'agisse de présence de moisissures, d'infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles, de

mauvaise qualité de l'air ou d'eau non potable (tableau 2). Le problème le plus courant, que rencontre un peu plus d'une famille sur sept (16 %), est l'infestation d'insectes ou d'animaux nuisibles. Des familles mentionnent par ailleurs être exposées à la mauvaise qualité de l'air (9 %), à la présence de moisissures (5 %) ou à un problème d'eau non potable (4 %).

Figure 6 Répartition (en %) des familles ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon le type de famille, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

** Coefficient de variable supérieur à 33 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

F : Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions au seuil de 0,05.

Tableau 2 Répartition (en %) des familles et des ménages sans enfant mineur qui connaissent divers problèmes de logement, Québec, 2018

Problèmes de logement	TYPES DE MÉNAGES		
	Familles	Ménages sans enfant mineur	Ensemble des ménages
	%		
Présence de moisissures	5,4	2,7 ^a	3,3
Infestations d'insectes ou d'animaux nuisibles	16,0	11,1 ^a	12,2
Mauvaise qualité de l'air ¹	9,2	7,8	8,1
Eau non potable	4,2*	2,7	3,1
Au moins un de ces problèmes	27,0	19,4^a	21,1
Au moins deux de ces problèmes	6,3	3,9^a	4,4

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

** Coefficient de variable supérieur à 33 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Note : Pour une variable donnée, l'exposant exprime une différence significative entre les proportions des familles et des ménages sans enfant mineur au seuil de 0,05.

1. Le test global du khi-deux entre ces variables et la présence d'enfants est non significatif au seuil de 0,05.

La comparaison entre les familles et les ménages sans enfant mineur révèle que les premières ont davantage de problèmes de salubrité que les seconds. En effet, les familles indiquent davantage avoir fait face, au cours de l'année 2018, à au moins un problème de salubrité que les ménages sans enfant (27 % c. 19 %). Par ailleurs, 5 % des familles occupent un logement où il y a présence de moisissures, comparativement à 3 % des ménages sans enfant mineur. Les infestations d'insectes sont également plus fréquentes chez les familles que chez les ménages sans enfant (16 % c. 11 %).

Des constats similaires relatifs à d'importants problèmes de salubrité auxquels sont confrontées les familles locataires ont été observés lors d'une enquête réalisée à Montréal en 2013 (Direction régionale de santé publique de Montréal, 2015). Environ quatre familles monoparentales (38 %) et couples avec enfants (40 %) sur dix avaient signalé un problème de salubrité (plomberie défectueuse, moisissures apparentes, infiltrations d'eau, coquerelles, punaises de lit ou rongeurs) dans leur logement loué.

Près de la moitié des familles mentionnent au moins une insatisfaction liée à leur logement

Les mesures de satisfaction témoignent des perceptions et des expériences vécues et apportent des compléments utiles aux renseignements sur les caractéristiques et les conditions de logement des familles. En s'interrogeant notamment sur leurs insatisfactions par rapport à leur logement, les familles comparent leur réalité résidentielle avec celles de leur entourage, mais aussi avec leurs expériences passées et leurs attentes futures (OCDE, 2011). Cela permet de mettre en lumière les priorités des familles en ce qui concerne leur logement.

En général, les familles se sentent en sécurité chez elles et sont globalement satisfaites de leur logement. Selon les données de l'ECL 2018, seulement une famille sur vingt (5 %) se déclare généralement insatisfaite de son logement. Néanmoins, lorsque l'on s'attarde à certains aspects précis du logement, un bon nombre de familles déclarent des insatisfactions. Le **tableau 3** présente le détail de ces insatisfactions.

Tableau 3 Répartition (en %) des familles et des ménages sans enfant mineur qui déclarent certaines insatisfactions liées aux conditions de leur logement, Québec, 2018

	TYPES DE MÉNAGES		
	Familles	Ménages sans enfant mineur	Ensemble des ménages
Insatisfactions liées aux conditions de logement	%		
Insatisfaction générale	4,6	4,0	4,2
Superficie totale	10,8	5,4 ^a	6,6
Nombre de chambres à coucher	11,8	4,5 ^a	6,2
Prix abordable	10,3	7,6	8,2
État du logement	10,2	7,9	8,4
Atténuation des bruits ¹	15,6	13,8	14,2
Sécurité chez soi ¹	3,8*	3,2	3,3
Efficacité énergétique	20,4	14,3 ^a	15,7
Régulation de la température en hiver	16,9	11,4 ^a	12,6
Régulation de la température en été	16,0	12,7	13,4

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

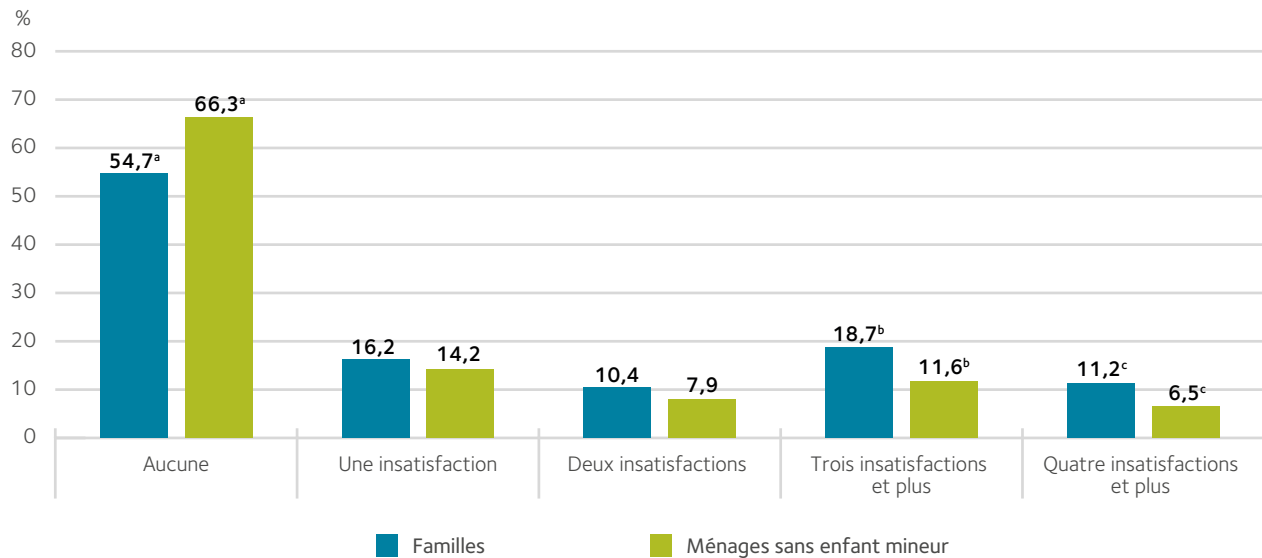
Note : Pour une variable donnée, l'exposant exprime une différence significative entre les proportions des familles et des ménages sans enfant au seuil de 0,05.

1. Le test global du khi-deux entre ces variables et la présence d'enfants est non significatif au seuil de 0,05.

D'entrée de jeu, les insatisfactions les plus courantes sont liées à l'efficacité énergétique du logement. Environ une famille sur cinq (20 %) est insatisfaite de cette composante. La régulation de la température du logement, tant en été qu'en hiver, est insatisfaisante pour plus d'une famille sur six (16 % et 17 %, respectivement). On note également que le manque d'espace est une importante source d'insatisfaction. Environ une famille sur dix n'est pas satisfaite de la superficie totale de son logement (11 %). L'insatisfaction relative au nombre de chambres à coucher est déclarée sensiblement dans les mêmes proportions : 12 % des familles le jugent insatisfaisant. Aussi, une famille sur dix est insatisfaite du prix du logement jugé trop élevé (10 %) et de son état général (10 %). De plus, une famille sur huit est insatisfaite de l'atténuation des bruits provenant des voisins ou de l'extérieur (16 %).

Par ailleurs, les familles sont dans l'ensemble beaucoup plus nombreuses que les ménages sans enfant mineur à avoir une mauvaise perception de leur logement. Pour certaines insatisfactions, en particulier celles liées à l'espace et au confort thermique, l'écart entre les deux groupes est significatif. En effet, les insatisfactions en ce qui a trait à l'espace du logement sont plus élevées chez les familles, tant par rapport à la superficie totale (11 % c. 5 %) qu'au nombre de chambres à coucher (12 % c. 5 %). De plus, 20 % des familles sont insatisfaites de l'efficacité énergétique de leur logement, alors que c'est le cas pour 14 % des ménages sans enfant. Cet écart est semblable quant au maintien d'une température confortable : 17 % et 16 % des familles sont insatisfaites de leur régulation de température en hiver et en été, respectivement, comparativement à 11 % et 13 % des ménages sans enfant mineur.

Figure 7 Répartition (en %) des familles et des ménages sans enfant mineur, selon l'insatisfaction liée aux conditions de logement, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions des familles et des ménages sans enfant mineur au seuil de 0,05.

La différence entre les familles et les ménages sans enfant mineur s'illustre aussi dans le nombre d'insatisfactions liées au logement (**figure 7**). Près de la moitié des familles (45%) mentionnent au moins une insatisfaction, tandis que c'est le cas d'environ le tiers des ménages sans enfant mineur (34%). L'écart persiste même lorsque les insatisfactions sont nombreuses : 19% des familles et 12% des ménages sans enfant mineur ont signalé être insatisfaits d'au moins trois aspects de leur logement. Ces résultats rejoignent les données recueillies dans l'ensemble des pays industrialisés (OCDE, 2011) qui indiquent que la présence d'enfants dans un ménage est associée à des insatisfactions plus élevées à l'égard du logement.

Enfin, des écarts sont observés entre les différents types de familles lorsqu'il est question de l'insatisfaction par rapport à l'atténuation des bruits. Les données de l'ECL 2018 montrent que les familles monoparentales mentionnent davantage cette source d'insatisfaction (27%) que les familles biparentales (14%) et les familles comptant des personnes additionnelles (13%) (données non présentées). L'atténuation des bruits est un paramètre primordial à la qualité de vie des résidents. Entendre du bruit de façon récurrente peut notamment engendrer des problèmes de concentration ou encore des troubles du sommeil (Institut national de santé publique du Québec, 2020).



Au-delà du logement : besoins en services et problèmes liés au quartier

Le logement joue un rôle important en ce que son emplacement peut favoriser l'accès aux ressources de proximité nécessaires au bien-être des familles (Clair, 2019). Vivre près de terrains de jeu est, par exemple, associé à un niveau d'activité physique plus élevé et à une diminution du temps d'écran chez les enfants et les adolescents (Ding et collab., 2011 ; Carson et collab., 2010). Fréquenter des écoles et des services de garde de qualité contribue notamment au lien significatif entre le quartier et le développement des enfants (Minh et collab., 2017).

Avoir des services à proximité est une priorité pour les familles

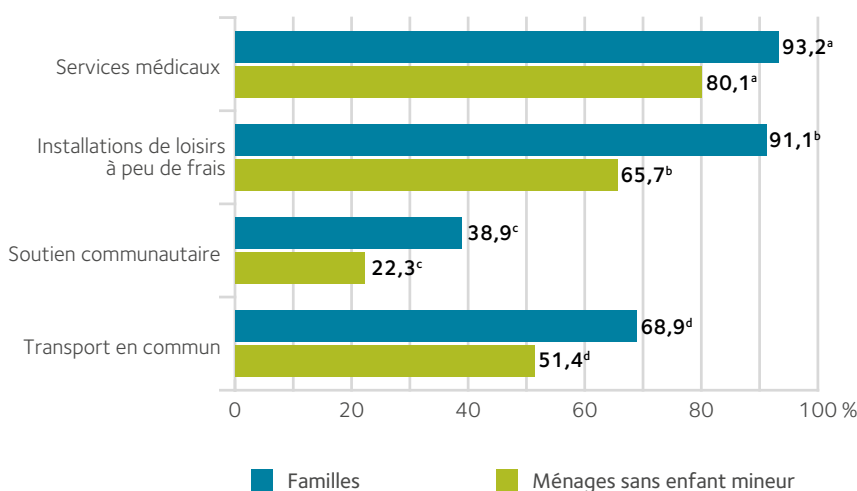
Les données de l'ECL 2018 confirment les besoins importants des familles en matière de services de proximité pour assurer leur bien-être. Plus de neuf familles sur dix ont indiqué que les services médicaux (93 %) et les installations de loisirs à peu de frais (91 %) étaient une nécessité dans le quartier (figure 8). Plus des deux tiers (69 %) des familles ont également mentionné les services de transport en commun.

Néanmoins, ces besoins ne sont pas comblés dans la majorité des cas. Parmi l'ensemble de ces familles qui indiquent un besoin important ou modéré en services dans le quartier, de quatre à sept familles sur dix indiquent ne pas avoir accès à du soutien communautaire (67 %), aux services médicaux (60 %), aux transports en commun (60 %) ou à des installations de loisirs à peu de frais (40 %) (figure 9).

En ce qui concerne les services réservés exclusivement aux familles, 46 % de celles-ci ont exprimé un besoin en services de garde, mais 39 % d'entre elles n'avaient pas accès à ces services (données non présentées). De même, 85 % des familles ont indiqué avoir besoin d'une école dans le quartier. Cependant, près du tiers de ces familles (31 %) ayant un besoin important ou modéré à cet égard n'avaient pas trouvé satisfaction.

Par ailleurs, les familles expriment davantage de besoins en services que les ménages sans enfant. Elles sont en effet plus nombreuses à mentionner que l'accès à des services médicaux (93 % c. 80 %), au soutien communautaire (39 % c. 22 %), à des installations de loisirs à peu de frais (91 % c. 66 %) ainsi qu'au transport en commun (69 % c. 51 %) est un besoin important (figure 8). Les familles sont également plus susceptibles de ne pas avoir accès à ces services dont elles ont pourtant besoin, comparativement aux ménages sans enfant mineur (figure 9).

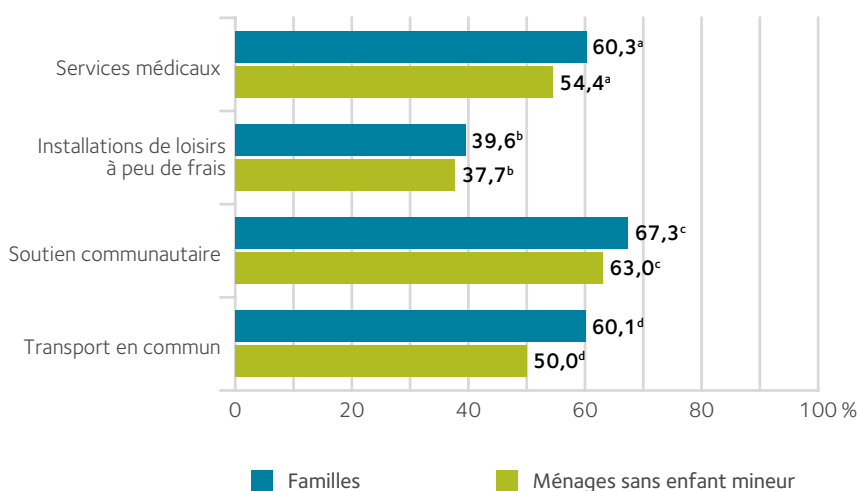
Figure 8 Répartition (en %) des familles et des ménages sans enfant mineur, selon les besoins en services dans le quartier, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions des familles et des ménages sans enfant mineur au seuil de 0,05.

Figure 9 Répartition (en %) des familles et des ménages sans enfant mineur ayant un besoin important ou modéré en services dans le quartier, qui indiquent avoir des besoins non comblés, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

Note : Le même exposant exprime une différence significative entre les proportions des familles et des ménages sans enfant mineur au seuil de 0,05.

La grande majorité des familles sont satisfaites de leur quartier

Les données de l'ECL 2018 révèlent que les familles font face à certains problèmes⁷ à l'échelle de leur quartier. Ces problèmes relèvent notamment de la criminalité perçue, de la salubrité et de la tranquillité environnante. Le **tableau 4** montre que le problème le plus commun pour les familles est la consommation et la vente de drogues : près d'une famille sur sept (15 %) a soulevé ce problème. Environ une famille sur huit indique avoir des problèmes liés à des soirées ou à des voisins bruyants (12 %), à des déchets ou à des ordures qui traînent (13 %) et à des formes de vandalisme (11 %). Il est aussi important de noter que plus d'une famille sur vingt (6 %) a indiqué que les attaques perpétrées sur la base de la race, de l'origine ethnique ou de la religion constituent un problème dans leur quartier. Globalement, 9 % des familles ne se sentent pas en sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'elles marchent seules dans leur quartier et qu'il fait noir (données non présentées).

Par ailleurs, la comparaison entre les familles et les ménages sans enfant mineur révèle que les premières déclarent davantage de problèmes liés à leur quartier que les seconds. En effet, les familles ont davantage tendance à mentionner des problèmes de vandalisme (11 % c. 8 %) et de consommation ainsi que de vente de drogues (15 % c. 11 %) que les ménages sans enfant mineur (**tableau 4**).

En général, les familles relèvent en moins grand nombre des problèmes liés à leur quartier que ceux liés à leur logement. En effet, la grande majorité des familles (67 %) n'a souligné aucun problème modéré ou majeur dans leur quartier, comme l'illustre la **figure 10**, comparativement à 55 % des familles qui n'ont invoqué aucune insatisfaction concernant leur logement (**figure 7**). Néanmoins, le tiers des familles (33 %) ont tout de même mentionné au moins un problème lié au quartier. Environ une famille sur sept (15 %) n'a soulevé qu'un seul problème, mais une famille sur dix (10 %) en a mentionné plus de quatre. Ce dernier résultat suggère que certaines familles font face à plusieurs problèmes liés à la sécurité et à la qualité de leur quartier.

Tableau 4 Répartition (en %) des familles et des ménages sans enfant mineur qui mentionnent certains problèmes importants ou modérés liés au quartier, Québec, 2018

Problèmes importants ou modérés liés au quartier	TYPES DE MÉNAGES		
	Familles	Ménages sans enfant mineur	Ensemble des ménages
	%		
Soirées ou voisins bruyants	12,2	10,6	10,9
Gens qui traînent dans les rues ¹	9,9	8,2	8,6
Déchets ou ordures qui traînent	12,8	12,0	12,2
Vandalisme/graffitis/autres dommages	11,1	8,0 ^a	8,7
Attaques motivées par la race/l'ethnie/la religion	5,6	3,7	4,1
Gens qui consomment ou vendent des drogues	15,4	10,9 ^a	11,9
Gens en état d'ébriété/qui font du tapage ¹	10,0	7,9	8,4
Bâtiments abandonnés	6,2	4,2	4,6
Smog ou pollution atmosphérique ¹	12,1	11,8	11,7

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

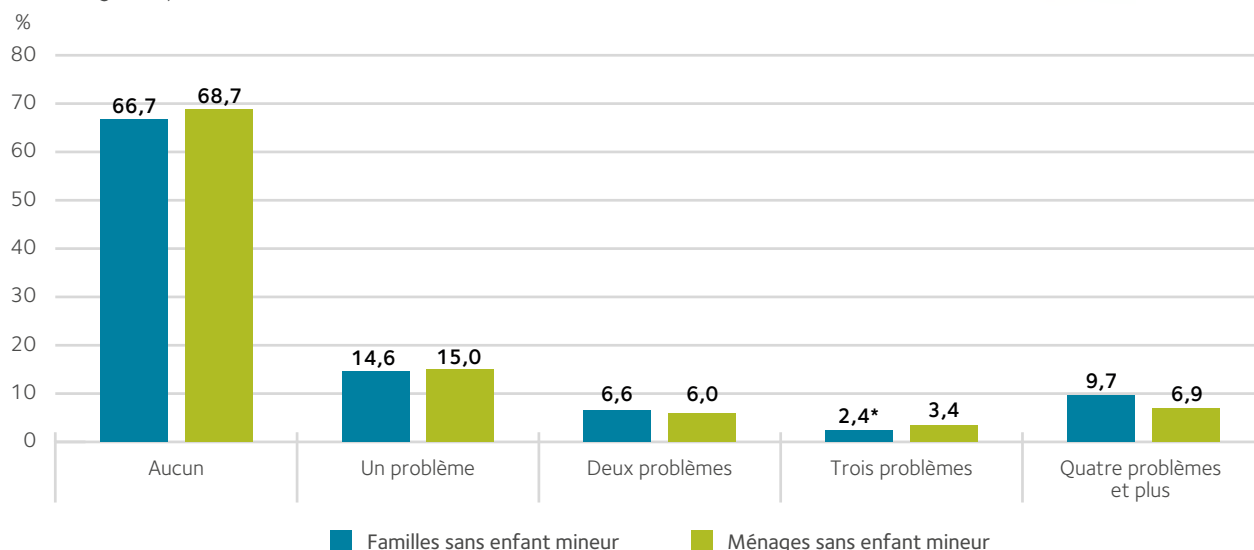
Note : Pour une variable donnée, le même exposant exprime une différence significative entre les proportions d'une même ligne au seuil de 0,05.

1. Le test global du khi-deux entre ces variables et la présence d'enfants est non significatif au seuil de 0,05.



7. Il est question dans le présent examen des problèmes importants ou modérés soulevés par les répondants à l'ECL 2018.

Figure 10 Répartition (en %) des familles et des ménages sans enfant mineur, selon le nombre de problèmes liés au quartier, Québec, 2018



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le logement* de 2018, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

* Coefficient de variation entre 16 % et 33 %; à interpréter avec prudence.

Discussion des principaux résultats

Que peut-on retenir au sujet des conditions de logement des familles au Québec à partir des données présentées ? Le portrait réalisé met en lumière les réalités multiples et les variations parfois importantes dans les conditions de logement des familles. Ces dernières vivent en grande majorité dans des conditions de logement favorables, mais un noyau important est confronté à des enjeux qui peuvent compromettre leur bien-être, tels l'accès à des logements assez grands, l'importance de l'effort financier pour se loger, l'insalubrité, le bruit, l'insécurité, la criminalité ou l'accès à des services de proximité.

Les résultats montrent également que les conditions de logement ont des répercussions sur la qualité de vie des parents et des enfants en fonction du type de famille auquel ils appartiennent. Une des principales conclusions que l'on peut tirer est que les familles monoparentales sont encore aujourd'hui plus susceptibles d'être affectées par des conditions de logement défavorables. Cette situation peut être liée à plusieurs éléments. Les familles monoparentales disposent en général de revenus plus faibles, puisqu'elles n'ont souvent qu'un seul revenu pour couvrir l'ensemble des dépenses. Cela fait en sorte que ces familles ont souvent peu de choix en ce qui concerne la taille, le type, la localisation, le quartier ou même la qualité de leur logement (Goyer, 2021 ; Pelletier, 2012). Par ailleurs, la séparation parentale donne souvent lieu à la recherche d'un nouveau logement pour au moins un des deux parents. Les mères ont en

général moins tendance à conserver le domicile conjugal que les pères⁸. Ces derniers sont en quelque sorte avantagés puisqu'ils continuent de vivre selon les mêmes conditions de logement (Pelletier, 2012).

Il ressort également de nos analyses qu'une proportion importante des familles comptant des personnes additionnelles (27 %) habitent dans des logements de taille insuffisante. Or, plus de la moitié des familles qui vivent dans un logement trop petit ont au moins un membre appartenant à une minorité visible (52 %) (données non présentées). Ce résultat va dans le même sens que ceux de Lee et d'Edmonston (2013) qui indiquent que les ménages immigrants sont plus susceptibles de regrouper plusieurs familles selon des considérations d'ordre culturel et pratique. Les familles pourraient en effet choisir de résider avec d'autres membres de la famille par préférence ou par stratégie pour réduire les coûts de loyer.

Les familles sont par ailleurs beaucoup plus nombreuses que les ménages sans enfant mineur à avoir des problèmes de logement, à être insatisfaites de certaines des caractéristiques de leur logement et à ne pas avoir accès aux services dont elles ont besoin. D'autres analyses pourraient être menées à cet égard afin de distinguer dans quelle mesure les écarts observés tiennent à des caractéristiques socioéconomiques différentes selon le type de famille et le type de ménage en prenant en compte les variations entre les régions urbaines et rurales.

Enfin, le portrait brossé renvoie aux conditions de logement des familles en 2018, soit avant la pandémie de la COVID-19. Or, cette dernière a accentué le besoin d'avoir un milieu de vie sain et adéquat, les familles ayant dû concilier travail, école et vie familiale dans un même espace. À première vue, passer plus de temps à la maison a exacerbé les effets néfastes des mauvaises conditions de logement sur les familles. Par exemple, les familles habitant dans un logement de taille insuffisante étaient plus à risque de se transmettre le virus et de vivre des épisodes de détresse psychologique et de violence conjugale (Institut national de santé publique du Québec, 2021). L'ECL de 2020, de même que les enquêtes réalisées au cours des prochaines années, pourra mettre en évidence les répercussions de cette crise sanitaire sans précédent sur les conditions de logement des familles québécoises.

8. Bien que nous n'ayons pas différencié les familles monoparentales par genre, elles sont largement constituées de mères seules (81 %) (données non présentées).

En résumé

Au Québec, en 2018 :

- Près de trois familles avec enfants mineurs sur quatre sont propriétaires de leur logement (74 %) et 69 % vivent dans une maison.
- De l'ensemble des familles avec enfants mineurs, 7 % résident dans un logement nécessitant des réparations majeures, 9 % indiquent avoir un problème d'accessibilité financière au logement et 8 % résident dans un logement de taille insuffisante.
- Un peu plus d'une famille avec enfants mineurs sur quatre (27 %) déclare être aux prises avec au moins un problème de salubrité dans son logement, le plus courant étant l'infestation d'insectes ou d'animaux nuisibles.
- Près de la moitié (45 %) des familles avec enfants mineurs déclarent être insatisfaites d'au moins un aspect particulier de leur logement, l'efficacité énergétique étant le problème le plus fréquemment cité.
- Parmi les familles ayant un besoin important ou modéré en services dans le quartier, près de sept familles avec enfants mineurs sur dix indiquent ne pas avoir accès à du soutien communautaire (67 %). L'absence de services médicaux (60 %), de transports en commun (60 %), d'installations de loisirs à peu de frais (40 %), de services de garde (39 %) et d'écoles (31 %) de proximité est aussi largement soulignée.
- Les familles monoparentales avec enfants mineurs sont plus susceptibles de rencontrer des problèmes de logement ; environ une sur sept (14 %) a des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 1 % des familles biparentales qui ont des enfants du même âge.

Bibliographie

- CARSON, Valerie, Stefan KUHLE, John C. SPENCE et Paul J. VEUGELERS (2010). « Parents' Perception of Neighbourhood Environment as a Determinant of Screen Time, Physical Activity and Active Transport », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 101, n° 2, p. 124-127.
- CLAIR, Amy (2019). « Housing: An Under-Explored Influence on Children's Well-Being and Becoming », *Child Indicators Research*, vol. 12, p. 609-626.
- COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes: rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec, 552 p.
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005). *Créer des environnements propices avec les familles: le défi des politiques municipales*. Gouvernement du Québec, 156 p.
- DUCAS, Isabelle (2021). « Montréal anticipe un 1^{er} juillet difficile », *La Presse*. [En ligne] (consulté le 24 août 2021).
- DING, Ding, James F. SALLIS, Jacqueline KERR, Suzanne LEE et Dori E. ROSENBERG (2011). « Neighborhood Environment and Physical Activity Among Youth: A Review », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 41, n° 4, p. 442-455.
- DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (2015). *Pour des logements salubres et abordables: Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015*. Gouvernement du Québec, 92 p.
- FLEURY, Charles, Mathieu LIZOTTE et Pierre-Olivier PARÉ (2020). « L'Accession à la propriété chez les jeunes ménages québécois au cours de la dernière décennie », *Manifestations contemporaines de la vie familiale*, vol. 57, n° 1, p. 47-77.
- GERMAIN, Annick (2015). « La famille contre la ville ou la ville contre la famille ? », dans: MELOCHE, Juan-Philippe et Juan TORRES. *Vivre en famille au cœur de la ville*, Québec, Presses de l'Université de Montréal. p. 37-52.
- GOUDEAULT, Zacharie (2021). « Le nombre de locataires dans le besoin à Montréal continue de grimper », *Le Devoir*. [En ligne] <https://www.ledevoir.com/societe/617268/demenagements-le-nombre-de-locataires-dans-le-besoin-a-montreal-continue-de-grimper> (consulté le 24 août 2021).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2016). *Principales mesures de soutien destinées aux familles et aux enfants: Annexe au bilan 2010-2015 des réalisations en faveur des familles et des enfants*. [En ligne] <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Annexe-Bilan-2010-2015-familles.pdf> (consulté le 28 juillet 2021).
- GOYER, Renaud (2021). « Le logement et les inégalités sociales: Xénophobie et violence symbolique dans l'expérience du logement de locataires montréalais », *Racisme et discrimination systémiques dans le Québec contemporain*, vol. 31, n° 2, p. 145-162.
- HOU, Feng (2010). *Homeownership Over the Life Course of Canadians: Evidence from Canadian Censuses of Population*, Ontario, Statistique Canada, 32 p.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2021). *Logement et inégalités sociales en temps de COVID-19: des stratégies pour des logements abordables et de qualité*. [En ligne] <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3152-inegalites-sociales-covid-19-strategies-logements-abordables-qualite.pdf> (consulté le 7 octobre 2021).
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2020). « Logement de qualité », *OPUS*, n° 3, p. 1-13.
- LAURIN, Isabelle, Danielle GUAY, Michel FOURNIER, Danielle BLANCHARD et Nathalie BIGRAS (2018). « Quelle est l'association entre les caractéristiques résidentielles et du quartier et le développement de l'enfant à la maternelle ? », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 109, p. 35-42.
- LEE, Sharon, et Barry EDMONSTON (2013). « Canada's Immigrant Families: Growth, Diversity and Challenges », *Un réseau stratégique de connaissances. Changements de population et parcours de vie. Document de travail*, vol. 1, n° 1.

- LEVENTHAL, Tama et Sandra NEWMAN (2010). « Housing and child development », *Children and Youth Services Review*, vol. 32, p. 1165-1174.
- MINH, Anita, Nazeen MUHAJARINE, Magdalena JANUS, Marni BROWNELL et Marin GUHN (2017). « A review of neighborhood effects and early child development: How, where, and for whom, do neighborhoods matter? », *Health & Place*, vol. 11, p. 155-174.
- MULDER, Clara H. (2006). « Home-ownership and Family Formation », *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 21, n° 3, p. 281-298.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Ministère de la Famille, 635 p.
- OBSERVATOIRE DES TOUT-PETITS (2021). *Que faisons-nous au Québec avec nos tout-petits et leur famille? Portrait des politiques publiques*. [En ligne] https://tout-petits.org/fichiers/portraitpp2021/Portrait-politiques-publiques_2021.pdf?v=1 (consulté le 28 juillet 2021).
- OCDE (2011). *Comment va la vie?: Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE.
- PELLETIER, David (2012). « Accéder au meilleur quartier possible: types de famille et ségrégation résidentielle croisée à Montréal », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 41, n° 2, p. 257-298.
- REVENU QUÉBEC (s. d.). *Crédit d'impôt pour achat d'une habitation*. [En ligne] <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-achat-dune-habitation/> (consulté le 28 juillet 2021).
- SINGH, Ankur, Lyrian DANIEL, Emma BAKER et Rebecca BENTLEY (2019). « Housing Disadvantage and Poor Mental Health: A Systematic Review », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 57, n° 2, p. 262-272.
- STATISTIQUE CANADA (2020). *Tableau 39-10-0050-01 Population ayant des besoins impérieux de logement, selon les caractéristiques sélectionnées de la famille économique des personnes et le sexe*. [En ligne] https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3910005001&request_locale=fr (consulté le 28 juillet 2021).
- STATISTIQUE CANADA (2021). *Les statistiques. Le pouvoir des données!* [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/toc-tdm/5214718-fra.htm> (consulté le 7 octobre 2021).
- TAYLOR, Matthew et Ben EDWARDS (2012). « Housing and children's wellbeing and development: Evidence from a national longitudinal study », *Family Matters: Newsletter of the Australian Institute of Family Studies*, n° 91, p. 47-61.
- Ville de Montréal (s. d.). *Programme d'appui à l'acquisition résidentielle*. [En ligne] http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337%2C143035515&_dad=portal&_schema=PORTAL (consulté le 28 juillet 2021).
- Ville de Québec (s.d.). *Programme accès famille*. [En ligne] https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation/acces_familles/index.aspx (consulté le 28 juillet 2021).
- WATERSTON, Sarah, Barbara GRUEGER et Lindy SAMSON (2015). « Les besoins en matière de logement au Canada: une vie saine commence chez soi », *Paediatrics & Child Health*, vol. 20, n° 7, p. 408-413.

Notions, définitions et particularités des données

Logement

Dans le cadre de l'ECL 2018 sur le logement, un logement est défini comme un ensemble de pièces d'habitation. On reconnaît deux genres de logements, soit les logements collectifs et les logements privés. Les premiers sont des logements de nature institutionnelle, communautaire ou commerciale. Les autres désignent un ensemble distinct de pièces d'habitation, auquel on a accès par une entrée privée.

Un logement privé désigne un ensemble séparé de pièces d'habitation possédant une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble. Il faut qu'on puisse emprunter l'entrée menant au logement sans passer par les pièces d'habitation d'une autre personne ou d'un autre groupe de personnes.

Ménage

Selon Statistique Canada, un ménage est défini comme une personne ou un groupe de personnes qui cohabitent dans un logement ou l'occupent. Comme dans le cas des logements, il existe des ménages privés et des ménages collectifs. Les ménages sont divisés en deux sous-univers selon qu'ils occupent un logement collectif (ménage collectif) ou un logement privé (ménage privé).

Famille de recensement

Selon Statistique Canada, une famille de recensement fait partie des ménages privés. La famille de recensement est définie comme suit : 1) un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints ; 2) un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires ; 3) un parent seul, peu importe son état matrimonial, habitant avec un ou plusieurs enfants dans le même logement que cet enfant ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Il est à noter que :

- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement.
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme un enfant vivant dans une famille au sens du recensement.
- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la responsabilité principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été compté, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec une personne, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfant dans cette nouvelle famille.
- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement sont considérés comme hors famille de recensement.

Besoins impérieux en matière de logement

Dans le cadre de l'ECL 2018 sur le logement, les besoins impérieux en matière de logement sont déterminés en deux étapes. La première étape consiste à déterminer si le ménage vit dans un logement qui est inabordable, dont la qualité est inadéquate ou dont la taille n'est pas convenable. Un logement est de taille convenable lorsqu'il comporte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins des résidents du ménage compte tenu de sa taille et de sa composition, d'après les prescriptions de la Norme nationale d'occupation. Un logement est de qualité adéquate lorsque ses résidents déclarent qu'aucune réparation majeure n'est requise, et il est abordable lorsque les coûts pour y habiter sont inférieurs ou équivalents à 30 % du revenu total du ménage avant impôt.

La deuxième étape consiste à déterminer si le ménage peut accéder, à prix abordable, à un autre logement dont la qualité est adéquate et dont la taille est convenable, en comparant le revenu total du ménage à un seuil de revenu fondé sur les frais de logement locaux. Seuls les ménages qui n'ont pas les moyens de se payer un autre logement sont considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement. Les seuils de revenu sont établis à l'échelle de la subdivision de recensement par la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Les seuils de revenu sont déterminés en fonction des frais de logement sur le marché et sont propres à la collectivité dans laquelle un ménage vit.

Seuls les ménages privés non agricoles, les ménages vivant hors réserve et les ménages propriétaires ou locataires qui ont un revenu positif (c'est-à-dire un revenu supérieur à 0 \$) et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont pris en considération dans l'évaluation des « besoins impérieux en matière de logement ». Les ménages pour lesquels les besoins impérieux en matière de logement ne sont pas évalués sont exclus du calcul du taux de besoins impérieux en matière de logement.

Taux d'effort

Dans le cadre de l'ECL 2018 sur le logement, le taux d'effort représente la proportion du revenu total moyen du ménage qui est consacré aux frais de logement. Le rapport des frais de logement au revenu est calculé en divisant les frais de logement mensuels moyens par le revenu total mensuel moyen du ménage et en multipliant le résultat par 100. Cette variable est calculée pour les ménages privés vivant dans des logements possédés ou loués et ayant déclaré un revenu total du ménage supérieur à zéro.

Mode d'occupation

Selon Statistique Canada, le mode d'occupation indique si le ménage possède ou loue son logement privé. Le logement privé peut être situé sur un terrain loué ou faire partie d'une copropriété (communément appelé condominium). On considère qu'un ménage possède son logement si l'un des membres du ménage est propriétaire du logement, même si la totalité du prix n'a pas été versée, par exemple si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance. On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne possède le logement. On considère qu'un ménage loue un logement même si le logement ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative.

PRODUCTION ET RÉDACTION

Gabrielle Juteau et Philippe Pacaut

COORDINATION – BULLETINS *QUELLE FAMILLE?*

Joanie Migneault et Kevin Rousseau

RELECTURE

Joanie Migneault

ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction des communications, ministère de la Famille

POUR CITER CE DOCUMENT

MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2022), « Insalubre, trop cher, trop petit? Le logement et les familles au Québec, un portrait statistique à partir de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 », *Bulletin Quelle famille?*, volume 9, numéro 1, 18 pages.

ISSN: 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2022

© Gouvernement du Québec

À PARAÎTRE

Le prochain numéro du bulletin *Quelle famille?* portera sur **les intentions de fécondité des jeunes Québécoises et des jeunes Québécois.**

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministériat des politiques et programmes, ministère de la Famille.

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.